

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Impôts-Trésor

N ° 51 / 16 février 2010



BERNIQUES ET POISSON D'AVRIL

Le 11 février s'est tenu un CTPD commun Impôts/Trésor, avec notamment à l'ordre du jour la mise en place du Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Saint-Nazaire.

Le dossier préparatoire transmis aux élus étant plus que succinct, la CGT a, dans une déclaration liminaire, posé toute une série de questions relayant les interrogations et inquiétudes des collègues du site (seule l'union Snui-Sud Trésor a fait de même). Les réponses de l'administration ont pour la plupart été à l'unisson du dossier préparatoire, laconiques.

Le compte-rendu détaillé est en cours de diffusion et sera mis en ligne prochainement sur les sites du SNADGI et du SNT.

Un mot cependant dans ces colonnes, à propos d'une double question : pourquoi un seul SIP à Saint-Nazaire, alors qu'il y a deux CDI, et pourquoi une mise en place au 1er avril ?

Un seul SIP, c'est parce que nos directions sont soucieuses du bien-être des agents, pardi ! Puisqu'il n'y a aucun redécoupage à faire (ni dans les 2 CDI, ni côté Trésor, ni au surplus au sein des SIE), tous gardent leur bureau, les collègues, leur chef...et leur métier par dessus le marché.

Bref, dans l'esprit, c'est : on ne touche pas aux berniques accrochées à leur rocher !

Aucun changement, donc, et c'est ce que veulent les agents, non ? Imparable, le raisonnement !

A ceci près que cette sollicitude ne nous a pas sauté aux yeux quand il s'est agi, par exemple, de supprimer des trésoreries de proximité, de regrouper celles de Nantes en une seule à Cambronne...avant de l'éclater sur les six SIP en gestation.

A ceci près également que les travaux prévus à l'Hôtel des Finances vont amener tout le monde à bouger, et qu'au passage, rien ne dit que les périmètres de certaines missions ou unités de travail ne seront pas modifiés.

Une bonne partie des débats a concerné l'accueil, physique et téléphonique, question sensible et centrale à Saint-Nazaire en matière de qualité de service public.

Aux dires même du TPG et du DSF, cette question est indépendante de celle de la structure, CDI ou SIP. Ce qui prouve bien que la création du SIP répond à d'autres impératifs qu'un meilleur service rendu à la population.

Quant à la date du 1er avril pour la mise en place du méga service nazairien, il nous a d'abord été dit qu'il s'agissait d'avoir une « direction unifiée » pour piloter les travaux à venir (ce qui revient à reconnaître les tiraillements actuels entre hiérarques du Trésor et des Impôts), avant que l'aveu ne soit fait qu'il s'agissait en fait d'une commande de la DG qui accélère la mise en place des SIP et a fixé une date butoir au 1er septembre.

PLEIN LE DOS

Rennes, 9 février : 1400 collègues - beaucoup de cadres au demeurant - de l'inter-région ouest sont réunis pour une grand-messe DOS (Document d'orientation stratégique). Au programme : ateliers et « buffet déjeunatoire », somptuaire de l'avis général.

Une organisation forcément impeccable et des débats ouverts et passionnants. Vous n'allez pas dire le contraire quand même ?

Si ? Alors c'est que vous étiez un de ces « perturbateurs » qui en ont plein le DOS des simulacres de concertation et qui ont modifié légèrement l'agenda du jour de Messieurs PARINI et RAMBAL.

Ne cherchez pas sur Estuaire ou Magellan, c'est black-out total. Rendez-vous plutôt sur le site du SNADGI ou du SNT.

Vous voulez connaître le coût de ce happening ? Vous ne seriez pas, en plus, activiste de l'ultra-gauche par hasard ?



RETRAITES 2010

LE PILLAGE ORGANISÉ PAR LE MEDEF

(Article de Jean-Marie HARRIBEY, économiste et membre du Conseil scientifique d'Attac paru le 8 février dans l'Humanité)

Dans l'Humanité du 6 février 2010, Jérôme Dubus, délégué général du Medef Île-de-France, explique qu'il faut « compléter ses revenus futurs par la capitalisation ». Au nom de « trois principes : la liberté, l'égalité, la fraternité ». Républicain, le Medef ! Écoutons-le : « Tout d'abord, la liberté. Loin de nous l'idée de remettre en cause le système par répartition. Néanmoins, sa consolidation comme pivot des retraites passe nécessairement par la liberté pour chaque individu de pouvoir compléter ses revenus futurs par la capitalisation. On a beaucoup brocardé les fonds de pension à l'occasion de la crise. Mais sait-on que la rentabilité moyenne d'1 euro investi dans la capitalisation est trois fois supérieure à celle du même euro "placé" dans la répartition ? »

Tout est faux dans cette affirmation : Dans un système de retraite par répartition, aucune rentabilité d'aucun placement n'est envisagée car les cotisations sont reversées immédiatement en pensions. La capitalisation ne peut pas compléter collectivement un système par répartition. Globalement, ce qui est pris d'un côté ne peut être donné de l'autre. L'enrichissement des uns ne peut être réel qu'au détriment de l'appauvrissement relatif des autres. Si, à certaines périodes, la capitalisation rapporte plus à ceux qui ont placé leur argent (plus que les salaires, plus que les retraites issues de la protection sociale), c'est qu'il y a un détournement de la croissance de la valeur ajoutée vers eux.

Implicitement, sous cette volonté de justifier le pillage des richesses par une minorité, il y a la définition des systèmes de retraite dits par répartition et par capitalisation, que l'on trouve partout mais qui est fausse, à savoir que, seulement dans le premier système, les actifs feraient vivre les inactifs. Or, tout système, qu'il fasse passer les retraites par le canal de la Sécurité ou par celui des fonds de pension, prélève sur le fruit du travail des actifs, unique source de la valeur, une partie de celles-ci pour prendre en charge les inactifs. En réalité, tout système est « par répartition ». La différence est que l'un répartit un peu plus solidement que l'autre.

60? 62? 67?



Les jours passent, les intentions du gouvernement pour la retraite se précisent. « L'âge légal, c'est une des pistes qu'il faudra aborder (...). Sans aucun doute, il faudra toucher à ce curseur », déclarait dimanche 30 janvier, au Grand Jury RTL-LCI-le Figaro, le ministre du Travail.

Pour Xavier DARCOS, porte-voix du Medef, il suffirait de reculer l'âge légal pour relever le niveau d'emploi des salariés de cinquante ans et plus, « bien moins bon que dans les pays comparables ». Une façon d'escamoter la responsabilité des entreprises, qui font des travailleurs les plus âgés une variable d'ajustement de leurs effectifs. Malgré la réforme de 2003 et le passage à 41 ans de cotisation, à 55 ans déjà une grande partie des salariés, au chômage ou en pré-retraite, ne travaille plus.